

NUMÉRO AVRIL 2022	PISIEU INFOS	PAGE 16
ETAT CIVIL		
Décès: Madame Odette MANGE, née COLLOMB, est décédée le 11 janvier 2022, à l'âge de 68 ans		
INFOS PRATIQUES		
<u>REDEVANCE INCITATIVE</u>		
La redevance incitative consiste en une collecte des ordures ménagères sur le principe du porte à porte, dans des bacs fournis par la Communauté de Communes EBER (Pôle de Beaurepaire, 28 rue Français), identifiés au foyer par une puce électronique. Le camion de collecte est doté d'un système informatique et chaque levée de bac est enregistrée, ce qui donne lieu à une facturation. La poubelle reste attachée au logement.		
Pour tout renseignement ou réclamation, pour se procurer une poubelle ou en cas de déménagement, contacter le service Redevance Incitative au 04 74 84 67 29 ou par mail: ri@entre-bievreethone.fr		

<u>DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81</u>		
<u>Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre</u>		
Lundi/ Mardi/ Mercredi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00		
Jeudi: 13h30-18h00		
Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00		
<u>DECHETTERIE DE MONTSEVEROUX / Téléphone: 04-74-20-39-16</u>		
<u>Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre</u>		
Mardi: 9h00-12h00 et 15h00-18h00 Mercredi: 15h00-18h00		
Jeudi: 09h00-12h00 Vendredi: 13h30-18h00 Samedi: 9h00-12h00 et 13h00-18h00		

<u>AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56</u>		
<u>Horaires d'ouverture</u>		
Lundi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30		
Mardi et vendredi de 8h 30 à 11h		
1er et 3e samedi du mois de 9h à 12 h		

<u>BIBLIOTHEQUE DE REVEL-TOURDAN</u>		
68 montée du Château / Tél : 04 74 84 50 34		
Ouverture : le mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30		
<u>BIBLIOTHEQUE DE BEAUREPAIRE</u>		
246 Avenue Charles de Gaulle / Tél.: 04 74 79 05 83		
Ouverture: le mercredi de 9h à 12h et 15h à 18h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 9h à 12h		
Bibliothèques de la communauté de commune (EBER) reliées au réseau ECuME Médiathèques		

PISIEU INFOS		
Numéro avril 2022		Journal Pisillard d'Informations
	Le mot du maire	
	Chers Amis, Vous trouverez dans ce nouveau numéro de votre Pisieu info le compte administratif et le budget qui a été approuvé à l'unanimité le 1er mars 2022. Vous constaterez que le taux des taxes communales n'a pas évolué depuis plusieurs années. Après avoir financé, sans recours à l'emprunt les travaux de rénovation de la salle des fêtes, le solde du compte administratif laisse apparaître un excédent qui nous permet d'envisager les futurs projets sereinement. Nous sommes toujours en attente de décision de la communauté de communes EBER concernant la répartition de l'attribution de compensations. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, notre commune (ainsi que plusieurs autres communes de l'ex CCTB) ne bénéficie pas d'une rétribution logique de la richesse par rapport à d'autres collectivités. Depuis le 14 mars dernier, les restrictions sanitaires sont levées, il n'en reste pas moins que le virus circule toujours et qu'il est important de rester prudent. Néanmoins, une vie normale semble reprendre cours. Nos associations reprennent leurs activités et cela fait du bien à tous de pouvoir à nouveau se retrouver. Mais le plus inquiétant actuellement reste sans doute la crise ukrainienne et cette guerre en Europe voulue par l'ambition d'un dictateur russe. Et si les efforts déployés pour éviter cette folie n'ont pu aboutir pour l'instant, nous retiendrons que les responsables politiques européens, ont osé affronter et engager des mesures contre la Russie. (Il sera toujours facile de critiquer les décisions quand on n'a pas d'obligation d'agir.) Ces événements tragiques doivent nous faire prendre conscience que la liberté n'est jamais acquise définitivement. A ceux qui pensent que nous vivons en dictature, l'exemple de ce régime et de sa folie est proche de chez nous ! A nos portes des hommes, des femmes, des enfants, tout un pays, l'Ukraine, est en souffrance, sachons les soutenir. Amicalement Le Maire, Jean-Luc DURIEUX	
	<u>La Mairie</u> <u>Horaires d'ouverture au public</u> Lundi: de 14h00 à 16h00 Jeudi: de 10h00 à 12h00 Vendredi: de 15h à 18h <u>Merci de respecter ces horaires d'ouverture</u> <u>Possibilité de rendez-vous en cas d'indisponibilité sur ces créneaux d'accueil</u> <u>Permanence du Maire :</u> <u>Vendredi</u> <u>de 15h à 18h00</u> Tél.: 04 74 84 57 51 Fax: 04 74 84 51 97 courriel: mairie.pisieu@entre-bievreethone.fr Site web: www.pisieu.fr	
	<u>Séances du Conseil municipal</u> Pour information, le conseil municipal se réunit en général tous les premiers mardi du mois, à la mairie, à 19h. Les séances sont désormais publiques, compte tenu de l'évolution des restrictions sanitaires. Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de la commune ou en mairie.	
		Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX Comité de rédaction : les membres de la commission communication / Maquette : Maryline Chenavier. Photos : Mairie et associations. Distribution : équipe du Conseil Municipal. Journal imprimé par la mairie. Tirage: 250 exemplaires

VIE CITOYENNE

Voter est un droit!

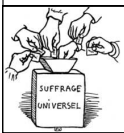
C'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin.

Au sein d'une démocratie, ce droit fondamental de participation permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants.

Le droit de vote est le droit accordé aux citoyens d'exprimer leur volonté à l'occasion d'un scrutin. Historiquement, en France, il est établi dès la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789 et est intrinsèquement lié à la notion de Nation souveraine.

En France, le vote est strictement personnel, libre et secret. Le droit de vote est un droit fondamental protégé par la Constitution de la Ve République du 4 octobre 1958 (article 3).

Le droit de vote est également consacré comme un droit fondamental en droit international.



Droit de vote universel: ce n'est pas si vieux!

À la fin du XVIII^e siècle, il a été accordé à tous les hommes en âge de voter. Toutefois, après la Révolution, l'Empire, la Restauration puis la monarchie de Juillet, il faudra attendre 1848 et la II^e République pour que le suffrage devienne définitivement universel pour tous les hommes en âge de voter.

Enfin, le droit de vote est devenu véritablement universel en France après son obtention par les femmes en 1944. Plus précisément, c'est l'ordonnance du 21 avril 1944 signée par Charles de Gaulle qui reconnaît aux femmes le droit de vote. **L'article 17 de cette ordonnance dispose que : "Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes".** Les Françaises votent ainsi pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.

QUID du vote par procuration?

En France, le vote s'effectue de manière personnelle et à l'urne. Toutefois, si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Cette personne devra voter selon les consignes données.

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

♦ **En faisant une demande en ligne sur le site : [Maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)** qu'il convient ensuite de faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

♦ **En faisant valider un formulaire Cerfa papier** dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat, ou un lieu accueillant du public dont la liste et les dates et heures d'ouverture sont arrêtées par le préfet. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le [formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration](https://www.service-public.fr/formulaires/3/demande-de-vote-par-procuration) sur service-public.fr, soit obtenir et remplir un formulaire Cerfa sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Attention: en cas de demande tardive, compte tenu des délais d'acheminement et de prise en compte par la mairie de votre procuration, il est possible que votre mandataire ne puisse pas voter à votre place. Une procuration reçue trop tardivement pour un premier tour pourra néanmoins, en fonction de la date de validité choisie, être utilisée pour l'éventuel second tour.

A noter: afin de faciliter le vote des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, les officiers et agents de police judiciaire peuvent **recueillir les demandes de procurations au domicile** des personnes qui, en raison de maladies ou d'infirmités graves, ne peuvent manifestement pas se déplacer.



A Pisieu, pour ces scrutins 2022, le bureau de vote sera situé dans la salle du Conseil Municipal, dans votre Mairie!

ÉLECTIONS 2022

À noter les dates des élections présidentielle et législatives

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

1er tour : dimanche 10 avril
2ème tour : dimanche 24 avril

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1er tour : dimanche 12 juin
2ème tour : dimanche 19 juin

JEUX PRINTANIER

Jeu de calculs



Retrouve à quel chiffre correspond chaque symbole en résolvant des calculs de pirates!

ARRÊT ! FAIS ATTENTION CE JEU N'EST PAS FAIT POUR LES MARINS D'EAU DOUCE !

10 - = 6	8 + = 15
+ 7 = 13	+ 9 = 14
+ =	- =



MOTS CROISES avec solution

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Verticalement :

- 1 : Pierre précieuse - Métal
- 2 : Auteur de bandes dessinées - Performance musicale
- 3 : Ile grecque - Dépouillements
- 4 : Inventeur - Ville néerlandaise
- 5 : Plusieurs fois - Peuple d'Afrique du Nord
- 6 : Couché - Rangea
- 7 : Récipient - Animaux
- 8 : Saisons - Gobelet chinois - En matière de
- 9 : Note - Dignités
- 10 : Reniflérera

Horizontalement :

- 1 : Témoin
- 2 : Acidulée
- 3 : Préférence
- 4 : Peuples barbares - Pièce de charrie
- 5 : Ville du Japon - Etendue d'eau - Note
- 6 : Donne bonne conscience - Se mobiliser
- 7 : Ossature
- 8 : Perceras - Argon
- 9 : Contractés - Lettre grecque
- 10 : Prénom - Egalement

Solution

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	I	S	S	U	V	A	S	O	R	O
2	V	A	L	E	T	S	E	D	I	T
3	R	A	V	S	V	A	R	E	O	F
4	E	R	N	L	C	N	R	L	S	
5	R	I	G	V	A	B				
6	I	M	E	E	M	E	S	I		
7	P	E	S	T	S	N	H			
8	S	E	T	I	R	O	R			
9	E	T	E	L	E	G	A			
10	S	P	E	C	T	A	V			

VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES



Bonjour à toutes et à tous,

Doucement mais sûrement le printemps s'installe et cela est bien agréable.

L'ambiance dans notre pays n'est pas aussi lumineuse qu'un soleil de printemps et nous souhaitons vous proposer un peu de gaieté et légèreté

Le samedi 9 avril, à partir de 20 h, nous vous proposons une soirée dansante et repas paëlla, à la salle Lancellier.

La soirée sera animée par Jean Yves SERVE et son orchestre. Il y aura donc de la musique pour tous et tous les âges. Pour l'entrée incluant la soirée et repas, les tarifs sont de 23 euros pour les adultes et de 10 euros pour les enfants.

Cela fait maintenant 2 ans que nous n'avons pas eu la joie de vous voir danser et vous amuser avec le comité des Fêtes, nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à nous rejoindre.

Pour de plus amples renseignements ou inscriptions, vous pouvez soit contacter le numéro suivant : 06 88 60 72 07, soit nous envoyer un mail à l'adresse : comitefetes.pisieu@laposte.net.

Nous attirons votre attention : la soirée sera accessible uniquement aux personnes ayant fait réservation.

En complément, pour les personnes ne pouvant pas participer, il sera possible d'avoir menu à emporter. Dans cette formule, ce sera l'auberge de Pisieus et notre chef Dimitri qui cuisinera la paëlla.

Pour le tarif, incluant paëlla, fromage et dessert : 15 euros (plateau à récupérer à la salle samedi 9 avril entre 11 h et 12 h.)



Jeudi 17 mars s'est tenue une réunion des bénévoles. L'occasion de remettre à Maxime ROBLES le chèque du bénéfice de la tombola organisée lors du marché artisanal du mois de novembre. La somme ainsi récoltée aidera les parents du petit Mathéo à payer sa rééducation. Mathéo est porteur d'une maladie génétique qui cause un retard psychomoteur. Maxime étant un fidèle bénévole de notre association, nous avons à cœur d'aider Mathéo dans son évolution.

L'occasion aussi de présenter notre programme 2022, soit fête d'été début juillet avec bal populaire en plein air, mais aussi journée randonnée début septembre et 2 soirées exceptionnelles de théâtre fin septembre. Bref que de bons moments en perspective !

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous pouvez consulter notre page facebook ou nous envoyer un mail (comitefetes.pisieu@laposte.net).

Vous pouvez aussi venir à notre rencontre le samedi 9 avril au matin à la salle Lancellier. Nous serons en préparatif de la soirée dansante, mais nous trouverons du temps à vous accorder sans soucis.

Nous souhaitons que votre printemps soit lumineux et joyeux.

Le Comité des Fêtes

Comment nous contacter ? Vous voulez avoir notre programme ? En savoir plus sur nos activités proposées ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook, via la page dédiée du site de la mairie Pisieus.fr ou nous contacter via l'adresse mail comitefetes.pisieu@laposte.net.

VIE COMMUNALE

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE PISIEU / REVEL-TOURDAN

Les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes!

Pour une première inscription (enfants nés en 2019 ou nouvel habitant), veuillez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille, le carnet de santé de votre enfant, un justificatif de domicile pour procéder à l'inscription en Mairie. Et ensuite, vous pourrez contacter l'école pour prendre rendez-vous avec la directrice, Mme Virginie Plantain au 04/74/84/51/80.

MARDI GRAS à l'école maternelle

Nos enfants de la maternelle de Pisieus ont pu fêter le Mardi Gras tous ensemble.

Les enfants ont pu montrer leurs beaux costumes en faisant quelques farandoles et rondes dans la cour de l'école. Le soleil était au rendez-vous pour cette belle matinée aux couleurs du CARNAVAL !



Carnaval aussi à l'école primaire!

Le mardi 1^{er} mars, les élèves et les enseignants de l'école de Revel-Tourdan ont fêté le carnaval. Ils se sont déguisés et ont fait un petit défilé. On a profité du beau soleil pour faire quelques photos !

De nombreux déguisements effrayants ou drôles ont permis de bien rigoler : Vive le carnaval !

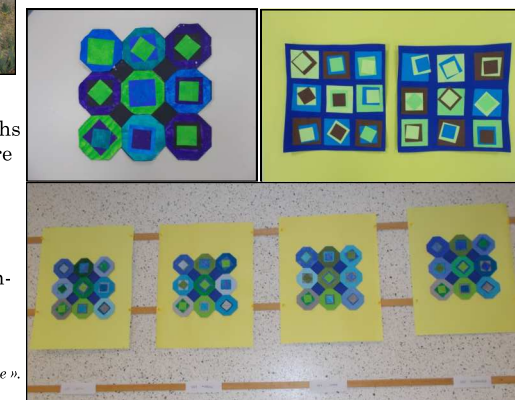


Vasarely à l'Ecole Maternelle

Toute l'école a participé aux Concours Arts et Maths de l'AMORA (L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) en partenariat avec la Fondation Vasarely.

Il s'agissait de travailler sur l'œuvre Okta 1972 et de produire des œuvres s'en inspirant. Les élèves ont travaillé sur les formes et les profondeurs du tableau de la Petite à la Grande section. Bravo les artistes !

Activité réalisée sur du carton, pour obtenir un « effet volume ».



NUMÉRO AVRIL 2022
PISIEU INFOS
PAGE 4

VIE COMMUNALE

Enfouissement des réseaux électriques basse tension et des réseaux téléphoniques

Pour reconstruire le Réseau Public d'Électricité, notamment suite aux chutes de neige de novembre 2019, Enedis intervient sur notre commune depuis quelques mois.

Le chantier consiste à enfouir 12 km de ligne électrique moyenne tension (20 000 Volts) en remplacement du réseau aérien existant. Les travaux d'enfouissement du réseau électrique ont commencé au 3ème trimestre 2021 et se termineront d'ici l'été 2022.

Les entreprises prestataires d'Enedis, POTAIN et CITEOS interviennent sur les routes de Pommier de Beaurepaire, des plaines, du chemin de l'Etang et du chemin du bouteiller.

Les élus de la commission Voirie rencontrent chaque semaine les chefs de chantier d'Enedis et des entreprises intervenantes pour faire le point sur l'avancée des travaux.

La commune a profité de ces travaux pour enfouir les réseaux téléphoniques du centre du village, en concertation avec Enedis afin de mutualiser et coordonner les travaux des entreprises intervenantes et ainsi limiter les coûts.

La participation de la commune pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques s'élève à 18.425,00€ alors que les travaux d'enfouissement électrique (montant prévisionnel de 111.233,00€) sont pris en charge intégralement par le TE38 (Syndicat Territoire Energie 38).

Nous vous remercions de bien respecter les restrictions et déviations de circulation afin de permettre la bonne réalisation des travaux dans des conditions de sécurité optimale.

Et merci pour votre patience durant la durée des travaux qui sont réalisés pour notre intérêt général.

De nouveaux panneaux d'entrée/sortie d'agglomération

Nous remercions le service Voirie de la Communauté de Communes EBER pour le remplacement des panneaux d'entrée/sortie d'agglomération. Les anciens étaient soit dégradés soit volés, et ce renouvellement était donc indispensable.

Rappelons que ces panneaux ne sont pas là juste pour le décor: ils apportent des informations aux usagers de la route puisque c'est leur position qui va déterminer la vitesse de circulation.

En agglomération, la limitation de vitesse à 50 km/h prend effet à partir du panneau d'entrée d'agglomération. Mais, il en va du bon sens et de la bonne conscience de chacun pour limiter sa vitesse également dans d'autres zones de notre commune et notamment dans les traversées de hameau où les habitations sont plus denses.

Avec les beaux jours, les cyclistes et les motards sont aussi de sortie. Les automobilistes doivent partager la route avec tous les autres usagers. En agglomération, la distance entre une voiture et un vélo est de 1m au minimum. Hors agglomération, elle est de 1,50m. Donc, on ralentit, on envisage les risques avant de prendre une décision, on avertit de son intention de doubler et si c'est trop étroit, on ne dépasse pas!

Voirie communale

La commission Voirie s'est réunie à plusieurs reprises en ce début d'année pour établir les priorités en matière de travaux de voirie. Chaque année, en effet, une partie du budget communal est dédiée à la réfection et la sécurisation des voies communales. Des aides publiques (Département et Etat) ont été sollicitées. Rien de changé sur l'entretien végétal des bords de voies: fauchage au printemps, fauchage de l'ambrosie en été et élagage en automne. Mais, cela sera fait de façon raisonnée et dans le respect de la biodiversité.

NUMÉRO AVRIL 2022
PISIEU INFOS
PAGE 13

VIE ASSOCIATIVE

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

L'association Arts et loisirs de Pisieu a repris ses activités le 24 janvier 2022, vite interrompues par les vacances scolaires de février !

Les lundis nous ont permis de réaliser des corbeilles en tissus colorés, certaines ont fait sur une base de ballon gonflé des poules et des poupées décoratives.

Nos tricoteuses ont travaillé pour des bébés de très jolis modèles de brassières !

Côté peinture, reprise difficile pour tous! Avec des thèmes libres et couchers de soleil en prévision de notre exposition de fin septembre 2022

Notre assemblée générale est prévue pour le 29 mars en espérant qu'elle ne sera pas reportée une fois de plus !

Je rappelle que notre association est ouverte à tous pour rencontres, échanges et partages, les lundis de 14h à 17h, les mardis pour dessin et peinture aux mêmes horaires dans la salle des mûriers à Pisieu.

ASSOCIATION PISIEU RENOV EGLISE

L'association organise le samedi 30 avril 2022 à 20 h à la salle Lancellier un concert animé par le groupe « Amitié et Chansons ».

C'est un chœur de 12 hommes de la région de Châbons entre Voiron et Bourgoin. Voilà plus de 60 ans que ce groupe s'est créé et se renouvelle, il interprète de la variété française : Jean Ferrat, Jean-Jacques Goldman, Patrick Fiori, Kenji Girac, Trois cafés Gourmands, etc ... en solo, duo ou tous ensemble.

Après cette période restrictive que nous venons de vivre, nous vous attendons nombreux à venir passer une agréable soirée en chanson en leur compagnie.

SOU DES ECOLES

Le Sou des Écoles de Pisieu/Revel-Tourdan organise une randonnée ainsi qu'un marché aux fleurs le dimanche 8 Mai 2022. RDV sur la place du marché de Revel-Tourdan. Le départ de la randonnée se fera à partir de 8h.

Nous comptons sur votre participation!

Pour tout renseignement et nous suivre:
Mail: sourevelpisieu@yahoo.fr / Facebook: Sou Pisieu Revel-Tourdan

VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB D'OR



Ce jeudi 24 mars, le Club a constitué son bureau à la suite de son Assemblée Générale du 10 mars, et a réuni 66 participants, pour un repas « grenouilles » toujours aussi délicieux préparé par Dimitri de l'Auberge de Pisieu, aidé de son équipe dont ses deux apprentis Enzo (17 ans) et Antoine (18 ans).



Cette année, le Club a accueilli 6 pisillards (ce qui monte le nombre d'adhérents à 75) qui ont bien apprécié leur entrée au Club en commençant par un repas. Comme à l'accoutumé, l'après-midi s'est poursuivi par les jeux habituels.

Avec les beaux jours qui arrivent, le bureau se mobilise pour l'organisation d'un voyage d'une journée pour s'évader et oublier cette crise sanitaire.

Ce même bureau a fait voter lors de son Assemblée générale, les comptes rendus moraux et financiers, qui ont été approuvés à l'unanimité. Durant l'année 2021, rares ont été les rassemblements et les repas pris en commun pour cause de pandémie. Le rapport financier est très bon et tous les comptes sont équilibrés.



VIE COMMUNALE

Commission Environnement



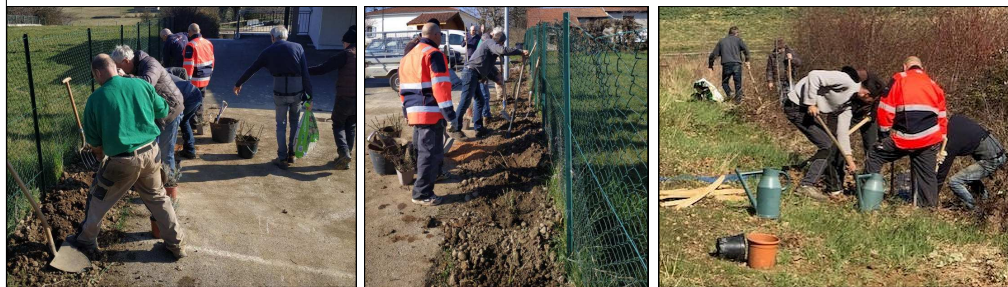
Les membres de la commission Environnement apprécient de se retrouver, avec Julien notre agent technique communal, pour réaliser des plantations sur notre village. Nous remercions aussi Denis, habitant de la commune depuis 5 ans, d'être souvent présent à nos côtés pour donner de sa bonne humeur de son temps et de son énergie.

L'équipe a ainsi planté des arbres fruitiers autour du bassin de rétention, sur le bas de la commune de Pisieu. Des sorbiers, des pommiers, des poiriers, des pruniers et des amélanchiers devraient prospérer dans les années à venir pour agrémenter ce lieu de détente favorable à la biodiversité, lieu qui va être prochainement valorisé grâce au sentier de randonnée (Cf. article Concordia).

Des petits arbustes de diverses variétés ont aussi été plantés en bordure du parking de la salle des fêtes (côté Est) afin d'agrémenter et de végétaliser un peu cet espace.

Des changements d'arbustes ont été réalisés début mars au cimetière du haut.. Il s'agissait notamment de remplacer les houx, ne parvenant la à s'épanouir, par des oliviers.

La commission recevra aussi prochainement un représentant de la fédération de Chasse de l'Isère, avec les responsables de l'ACCA, afin d'envisager une plantation de haie, en bord de chemins ruraux.



FINANCES COMMUNALES



Le 1er mars dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur les documents budgétaires, approuvant le compte administratif, le compte de gestion 2021 et le budget primitif 2022.

Comment se définit et se présente un budget communal?

Un budget communal est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il est voté par le conseil municipal.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- ♦ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- ♦ toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- ♦ en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- ♦ en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Principe de l'équilibre budgétaire :

Le principe le plus important est celui de l'équilibre budgétaire. Le budget primitif et éventuellement les décisions modificatives qui pourraient apparaître pour l'année en cours doivent être votées en équilibre selon l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Cela impose le respect des trois conditions suivantes : 1) L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. 2) La sincérité car les recettes et dépenses doivent être évaluées de façon sincère. 3) Le remboursement de la dette en capital (dépenses en section d'investissement) doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (essentiellement remboursement du fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement).

Compte administratif et compte de gestion : des outils indispensables pour une bonne gestion communale

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé compte de gestion. Lors du vote du Compte Administratif, le compte de gestion dressé par le receveur communal est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Compte de Gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

VIE COMMUNALE à venir



ALPES ISERE TOUR 2022



ETAPE 4 - ST MAURICE L'EXIL - BEAUREPAIRE
28 MAI 2022



Le 28 mai prochain, la course cycliste d'Alpes Isère Tour va passer par notre commune, au cours de sa 4ème étape. Rendez-vous au centre du village à 12 heures (passage estimé entre 12h23 et 12h29) pour encourager les sportifs et profiter de la caravane. Merci de bien vouloir prendre vos précautions car le village sera exceptionnellement bloqué à la circulation avant et après ce passage.

Concordia, association reconnue d'Education Populaire,
à Pisieu en juillet prochain



Concordia organise en partenariat avec les communes de Pisieu et de Revel-Tourdan un chantier de bénévoles. Le thème de ce chantier sera la création d'un sentier de randonnée entre les deux communes avec des aménagements en bois pour faciliter l'accès et la promenade. Le chantier de bénévoles constitue à la fois une action d'animation locale à dimension européenne voire internationale et la réalisation de travaux d'utilité sociale. Ce chantier aura lieu du 08 au 22 juillet 2022. 12 jeunes bénévoles adolescents venant de tout pays seront présents. Des animateurs de Concordia seront sur place pour les encadrer.

Dans un souci de mobilisation des jeunes renforçant l'ancrage local, **Concordia ouvre gratuitement deux places pour des jeunes résidant dans l'une de nos 2 communes** (âgés de 15 à 17 ans). Seul le coût de l'adhésion à Concordia (vingt euros) restera à la charge de ces jeunes qui s'engagent à participer à la vie du groupe pendant toute la durée du projet. **Les inscriptions se font en mairie dans un premier temps.**

NUMÉRO AVRIL 2022

PISIEU INFOS

PAGE 8



VIE SOLIDAIRE



Don du sang à Pisieu

Le 15 mars dernier, ce sont près de 80 volontaires qui se sont présentés à la salle lancelier de Pisieu pour donner leur sang.
La prise de rendez-vous en amont a permis de bien réguler les venues. Les précautions sanitaires ont été respectées rigoureusement. Ce fut un beau moment de générosité au sein de notre village.



Merci aux bénévoles, notamment de l'Amicale des donneurs de sang Don Varèze, et merci aux généreux donateurs!

Pour trouver une prochaine collecte proche de chez vous, sur internet:
<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

Solidarité avec les Ukrainiens



L'État mobilise ses services afin de construire un dispositif d'accueil des déplacés ukrainiens qui réponde aux engagements de notre pays et à l'élan de solidarité qui se manifeste sur le territoire.
Au 23 mars 2022, la préfecture de l'Isère a délivré 212 Autorisations provisoires de séjour (APS) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a délivré 160 Aides aux demandeurs d'asile (ADA). Une APS est délivrée à chaque personne majeure, une ADA est délivrée pour chaque cellule familiale. Une prise en charge adaptée est mise en place pour assurer un guichet unique préfecture/OFII et CPAM de l'Isère.
Le site internet de la préfecture comporte une rubrique spécifique: <https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Ukraine-mobilisation-des-services-de-l-Etat-en-Isere>

Localement, même dans notre petite commune, nous nous sentons concernés. Au sein de la CC EBER, les élus se concertent et envisagent des actions communes. Le Centre social de l'Île du battoir a mis en place une collecte de produits d'hygiène.
Les membres du CCAS de Pisieu se sont posés la question d'une aide et ont décidé d'attendre quelques semaines pour mieux appréhender et cibler les besoins, avec les conseils d'une association nationale.

Proposition d'hébergement de la population ukrainienne par les particuliers

Les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>
Cette plateforme recense les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation avec des associations et partenaires associatifs « de confiance », connus de l'État.



Récompenses pour les jeunes diplômés pisillards

Parce que la réussite et l'épanouissement de nos jeunes nous tiennent à cœur, les membres du Conseil Municipal ont décidé de récompenser les jeunes de la commune qui vont obtenir leur premier diplôme national: Baccalauréat, CAP, BEP,...

La récompense sera limitée à une fois par personne.
Nous allons prendre contact avec les services de l'Education Nationale pour avoir connaissance de nos futurs diplômés. Mais, nous vous invitons, si vous êtes concernés.e.s., à vous faire connaître en mairie. Force et courage pour les révisions!

NUMÉRO AVRIL 2022

PISIEU INFOS

PAGE 9



VIE SOCIALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de Pisieu

Nous vous rappelons que le CCAS de Pisieu intervient dans de nombreux domaines:

- ♦ Prise en charge de la moitié du coût de l'abonnement mensuel au service téléalarme pour les personnes ne bénéficiant pas de l'APA et visite mensuelle des abonnés pour s'assurer que le service fonctionne correctement.
- ♦ Attribution d'une aide de 20 € par an et par enfant jusqu'à 16 ans, pour les séjours scolaires ou extrascolaires, ou pour les vacances.
- ♦ Repas annuel offert aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou distribution de colis pour ceux ne pouvant y participer pour des raisons de santé.
- ♦ Aides exceptionnelles en cas de difficultés familiales ou financières (alimentation, chauffage,...) après étude d'un dossier de demande d'aide (disponible en mairie)

La prochaine festivité proposée par les membres du CCAS de Pisieu aura lieu le dimanche 15 mai 2022, à la salle des Mûriers (salle du bas) avec une vente de « langue de bœuf », plat confectionné par nos bénévoles. Des flyers vous seront distribués pour réserver vos barquettes. Venez nombreux!



Le 10 mars dernier, les membres du CCAS se sont réunis, dans le respect des gestes barrières, pour délibérer sur les documents budgétaires dont voici quelques données.

Au 31 décembre 2021, le solde du compte administratif était positif : **8.422,24 €**.

Le budget primitif suivant a été décidé pour 2022:

Libellé	Vote Budget 2022
Dépenses de fonctionnement	14.422,24€
Charges à caractère général	9.072,24€
Charges Urssaf	350€
Autres charges	5.000€
Recettes de fonctionnement	14.422,24€
Produits des services	5.000€
Produits exceptionnels	1.000€
Excédent de fonctionnement N-1	8.422,24€

Les autres charges correspondent aux aides d'urgence.

Les produits des services correspondent aux remboursements des téléalarmes par les abonnés qui bénéficient de l'APA.

Les produits exceptionnels correspondent aux recettes perçues lors des manifestations.

L'excédent de fonctionnement correspond au résultat budgétaire de l'année précédente.

Pour tout renseignement ou en cas de difficultés familiales et/ou financières, n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire de mairie ou directement avec le Maire qui est président du CCAS ou Murielle Rivollet qui est vice-présidente du CCAS.